Owi ECL RevelBlot® Femto

Fiche de données de sécurité

Référence : 258498

POUR LA RECHERCHE UNIQUEMENT

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du Produit : Owi ECL RevelBlot® Femto
Référence du Produit : OZYB002-1000

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :
Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche deS données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.
Classification e indication de danger : --

2.2 Éléments d'étiquetage :
Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives
Pictogrammes de danger : --
Mentions d'avertissement : --
Mentions de danger : **EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseils de prudence : --

2.3 Autres dangers :
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélange :
Contenu :

Identification	x = Conc.	% Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
TRIS		
INDEX - CE 201-064-4 CAS 77-86-1	2 ≤ x < 2,5	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
AMPD		
INDEX CE 204-100-7 CAS 115-69-5	- 1 ≤ x < 1,5	Met. Corr. 1 H290, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
ÉTHYLÈNE GLYCOL		
INDEX 603-027-00-1 CE 203-473-3 CAS 107-21-1	1 ≤ x < 1,5	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373 ETA Oral : 500 mg/kg

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

SECTION 4 : MESURES DES PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

YEUX : Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l`eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les Paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.
PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
INHALATION : Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.
INGESTION : Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.
Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10.
Absorber le produit à l`aide d`un matériau absorbant inerte.
Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

6.4 Référence à d'autres rubriques

D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.
Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l`utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil.
Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

SECTION 8 : CONTROLES D'EXPOSITION / EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α` 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ ``σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία``»
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)
TUR	Türkiye	Kimyasal Maddelerle Çalışmalarda Sağlık ve Güvenlik Önlemleri Hakkında Yönetmelik 12.08.2013 / 28733
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2022

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

Type	Etat	TWA/8h		STEL/15min		Notes/Observations
		Mg/m3	ppm	Mg/m3	ppm	
AGW	DEU	26	10	52	20	PEAU
MAK	DEU	26	10	52	20	PEAU
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
TLV	GRC	125	20	125	50	
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU
NDS/NDSCh	POL	15		50		PEAU
MV	SVN	52	20	104	40	PEAU
ESD	TUR	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH			25		50	
TLV-ACGIH				10		INHALA

Légende :
(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

8.2 Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l`aide de gants de travail de catégorie III.
Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DE LA PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et Norme EN ISO 20344). Se laver à l`eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l`exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte.
Il est recommandé de faire usage d`un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d`utilisation. (voir la norme EN 14387).
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d`un respirateur à prise d`air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions de processus de production, y compris celles d`appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques essentielles	Valeur	Informations
Etat physique	Liquide	
Couleur	De transparent à légèrement violacé	
Odeur	Inodore	
Point de fusion ou congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieure d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieure d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
pH	9,7	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	Pas disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	Pas disponible	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ÉTHYLÈNE GLYCOL

A l`air, absorbe l`humidité.Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ÉTHYLÈNE GLYCOL

Risque d`explosion au contact de : acide perchlorique.Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique,hydroxyde de sodium,acide sulfurique,pentasulfure de phosphore,oxyde de chrome (III),chlorure de chromyle,perchlorate de potassium,potassium dichromate,peroxyde de sodium,aluminium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

10.4 Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

ÉTHYLÈNE GLYCOL

Éviter l`exposition à : sources de chaleur,flammes nues.

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

10.5 Matières incompatibles
Informations pas disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux
ÉTHYLÈNE GLYCOL
Peut dégager : hydroxyacétaldéhyde,glyoxal,acétaldéhyde,méthane,monoxyde de carbone,hydrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.
Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l`exposition au produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations
Informations pas disponibles
Informations sur les voies d'exposition probables
ÉTHYLÈNE GLYCOL
TRAVAILLEURS : inhalation ; contact avec la peau

POPULATION : inhalation air ambiant ; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ÉTHYLÈNE GLYCOL
Par ingestion, stimule initialement le système respiratoire nerveux central, avec ensuite une phase de dépression. Peut provoquer des lésions rénales, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont les suivants : vomissements, somnolence, difficultés respiratoires et convulsions. La dose mortelle pour l`homme est d`environ 1,4 ml/kg.

Effets interactifs
Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
TRIS	
LD50 (Oral):	5000 mg/kg rat
AMPD	
LD50 (Oral):	17000 mg/kg rat
ÉTHYLÈNE GLYCOL	
LD50 (Dermal):	9530 mg/kg Rabbit
LD50 (Oral):	> 2000 mg/kg Rat
ETA (Oral):	500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (Donnée utilisée pour le calcul de l`estimation de la toxicité aiguë du mélange)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLÈNE GLYCOL
Les études disponibles ne font apparaître aucun pouvoir cancérigène. A l`issue d`une étude de cancérogenèse d`une durée de 2 ans, menée par le US
National Toxicology Program (NTP), dans le cadre de laquelle de l'éthylène glycol a été administré dans l`alimentation, aucune "activité cancérigène patente n'a été observée, chez des rats B6C3F1 mâles et femelles (NTP, 1993).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2 Informations sur les autres dangers
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1 Toxicité
Informations pas disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité
ÉTHYLÈNE GLYCOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation
ÉTHYLÈNE GLYCOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-1,36

12.4 Mobilité dans le sol
Informations pas disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l`environnement, en cours d'évaluation.

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

12.7 Autres effets néfastes
Informations pas disponibles

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
Pas applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Pas applicable

14.4 Groupe d'emballage
Pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement
Pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Pas applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Informations non pertinentes

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas classé conformément aux règlementations de l'union européenne. Etiquetage européen conformément aux directives CE.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006
Aucune

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l`utilisation de précurseurs d'explosifs pas applicables

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)
Aucune

Substances sujettes à l`obligation de notification d`exportation Règlement (UE) 649/2012 :
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :
Aucune
Contrôles sanitaires
Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:
Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d`ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d`exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com

- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

Version : OZYB002-299428

Dominique DUTSCHER SAS - 67170 BERNOLSHEIM - FRANCE
Tél. : +33 3 88 59 33 90 – www.dutscher.com
Service client – commande : info@dutscher.com
Support technique : demandes_techniques@dutscher.com